

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CREPY-EN-VALOIS**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 6 juin 2024 à 17h,**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 31 mai 2024

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, Mme Muguette SERAIS

**Ont donné pouvoir :**

Mme Liliane LEHEUTRE pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

**Est désigné secrétaire de séance :** M. Daniel DECLEIR

<p><b>DELCCAS 2024-24</b> <b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</b></p>
--

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Considérant l'obligation statutaire pour maintenir dans leur emploi deux agents contractuels du service Enfance de la Direction de l'éducation, de les nommer en qualité de stagiaire et d'ouvrir les postes nécessaires à cette formalité administrative,

Considérant la situation d'un agent en détachement de la Ville de Paris, qui a bénéficié d'un avancement de grade dans sa collectivité d'origine et de l'obligation statutaire de le nommer sur ce grade lors du renouvellement de son détachement au sein de l'établissement,

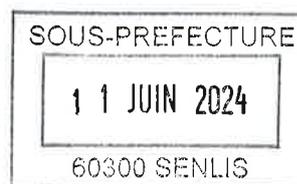
Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir créer :

- 2 postes à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation territorial (catégorie C),
- 1 poste à temps complet sur le grade d'éducateur de classe exceptionnelle (catégorie A).

L'incidence financière relative à ces créations sera imputée sur les articles correspondant aux charges de personnel du chapitre 012.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Fait à Crépy-en-Valois, le 6 juin 2024.



Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 11 JUN 2024

Daniel DECLEIR  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.